Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus	:	78
Membres en fonction	:	78
Membres présents	:	55
Membres absents	:	23
Procurations	:	10

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation	:	08/04/2025
Date de transmission	:	29/04/2025
Date de mise en ligne	:	05/05/2025

Présents :
M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :
M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :
Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

4ème QUESTION

Concession du service public de l'eau potable – Approbation du choix du concessionnaire, des éléments constitutifs du contrat de concession et autorisation de signer donnée au Président
(DELIBERATION n°2025-056)

Saint-Louis Agglomération assure les compétences eau potable et assainissement pour l'ensemble de ses 40 Communes membres depuis le 1er janvier 2020.

Dans le cadre du précédent contrat de concession 2012-2024, prolongé par avenant jusqu'au 30 juin 2025, l'exploitation des services d'eau potable des communes suivantes a été gérée à travers 3 contrats (1 contrat de Délégation de Service Public - DSP et 2 contrats de Prestations de Service - PS) :

- Ouvrages et réseaux de production, d'adduction et de distribution d'eau potable – périmètre de la DSP actuelle avec échéance initiale au 31/12/2024 (prolongée par avenant au 30/06/25) :
  - 7 communes : Saint Louis, Huningue, Blotzheim, Village-Neuf, Hégenheim, Buschwiller et Hésingue : contrat de DSP avec échéance au 30/06/2025.
- Ouvrages de production/stockage d'eau potable (hors réseaux) – périmètre couvert par des marchés de Prestations de Services actuelles avec échéance initiale au 31/12/2024 (prolongée par avenant au 30/06/25) :
  - 22 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz, Bartenheim, Kembs, Rosenau, Ranspach-le-Haut et Ranspach-Le-Bas : contrat de PS avec échéance au 30/06/2025.
  - 10 communes de l'ex-Communauté de Communes de Portes du Sundgau : contrat avec échéance au 30/06/2025.

Seule la commune d'Attenschwiller est actuellement gérée en régie.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), suite aux avis favorables formulés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Social Territorial, la Collectivité a décidé, par une délibération n°2024-054 en date du 27 mars 2024, de regrouper les ouvrages eau potable gérés par des contrats de type DSP ou Prestations de Service dans un même contrat de concession type DSP dans les mêmes limites de prestations.

Le contrat aura une durée de 12 ans à compter du 1er juillet 2025.

Le Délégataire devra gérer les biens affectés au service public, notamment (données 2022) :

UD1 - Saint-Louis, Huningue et environs :

- 5 ouvrages de production pour une capacité globale de 19 900 m3/j
- 4 ouvrages de stockage pour un volume global de 7 750 m3,
- 2 ouvrages de surpression ou de pompage,
- 1 station de traitement (dénitratation),
- 376 km de canalisations y compris branchements,
- 10 364 branchements et 12 148 compteurs.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

UD3 – Secteur Sierentz :

- Ressources : 7 forages équipés de pompes immergées avec prélèvement dans la nappe phréatique du Rhin et 2 forages à l'arrêt
  - Point A : Champ captant de 3 forages forêt de la Hardt – Ban de Niffer
    - 1er forage : Q = 40 l/s HMT = 38m (2 pompes + 1 en secours)
    - 2ème forage: Q = 40 l/s HMT = 38m (2 pompes)
    - 3ème forage : Q = 40 l/s HMT = 38m (2 pompes)
  - Point B2 : Forage de Kembs – Q = 10 l/s (1 pompe)
  - Point B3 : Forage de Schlierbach forêt de la Hardt – Ban de Schlierbach
    - Q = 36 l/s HMT = 100m (2 pompes) et Q = 33 l/s HMT = 15m (1 pompe)
  - Point D2 : 2 forages forêt de la Hardt – Ban de Bartenheim
    - Forage n°1 à Bartenheim : Q = 50 m3/h HMT = 70 mcE (1 pompe immergée)
    - Forage n°2 à Bartenheim : Q = 42 m3/h HMT = 42 mcE et Q = 50 m3/h HMT = 45 mcE (2 pompes immergées)
  - 2 puits à l'arrêt : Helfranzkirch et Zaessingue
- Traitement : 4 postes de chloration fixes gazeux et 4 postes de chloration mobiles
- Stockage : 15 réservoirs répartis sur le territoire pour 7 280 m3 de stockage
  - 1 Réservoir surélevé de Kembs V = 170 m3
  - 1 Réservoir de Schlierbach – 2 cuves V = 500 m3 et V = 800 m3
  - 1 Réservoir de Steinbrunn-Le-Haut V = 400m3
  - 1 Réservoir surélevé de Bartenheim V = 500m3
  - 1 Réservoir semi-enterré de Bartenheim V = 500 m3
  - 1 Réservoir de Sierentz-Uffheim – 2 cuves VTOT = 1000 m3
  - 1 Réservoir de Stetten V = 600 m3
  - 1 Réservoir de Magstatt-Le-Haut – 2 cuves V = 200 m3 et V = 80 m3
  - 1 Réservoir de Magstatt-Le-Bas V = 200 m3
  - 2 Réservoirs de Kappelen V = 300 m3 et V = 130 m3
  - 1 Réservoir Ranspach-Le-Haut – 2 cuves V = 2x200 m3
  - 1 Réservoir surélevé de Helfrantzkirch V = 200 m3
  - 1 Réservoir de Zaessingue V = 800 m3
  - 1 Réservoir de Rantzwiller V = 500 m3
- Stations de reprise et surpression : 11 y compris 2 bâches de reprises B et C de respectivement V = 2x150 m3 et V = 2x300 m3
- Réseaux d'adduction : 55 km

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

UD2, 4, 5, 6, 7 et 8 – Secteur Sundgau :

- Ressources : 8 forages équipés de pompes immergées et 7 sources superficielles
  - UD Knœringue : 1 forage équipé de 2 pompes immergées d'une capacité de pompage de 8 m3/h
  - UD Wentzwiller - Folgensbourg :
    - 1 forage Niederschlatt (1 pompe immergée Q = 16 m3/h)
    - 1 forage Viehweg (1 pompe immergée Q = 12 m3/h)
    - 1 source Richterbrunnen (Q = 1 à 2 m3/h)
  - UD Hagenthal-Le-Bas – Hagenthal-Le-Haut :
    - 1 forage Hagenthal-Le-Bas (1 pompe immergée Q = 25 m3/h)
    - 1 forage Hagenthal-Le-Haut (1 pompe immergée Q = 30 m3/h)
  - UD Liebenswiller : 3 sources gravitaire Q = 3 à 4 m3/h
  - UD Neuwiller : 1 forage (1 pompe immergée Q = 24 m3/h)
  - UD Leymen :
    - 4 sources gravitaire Q = 5 m3/h
    - 1 forage (1 pompe immergée Q = 18 m3/h)
    - 1 pompage dans un puits (pompe non immergée)
- Traitement : 9 postes de chloration, 1 poste de traitement CAG et 1 poste UV
- Stockage : 11 réservoirs répartis sur le territoire pour 3100 m3 de stockage
  - 1 Réservoir de Knoeringue V = 200 m3
  - 1 Réservoir de Michelbach-Le-Haut et 1 réservoir Michelbach-Le-Bas V = 300 m3 et V = 300 m3
  - 1 Réservoir sur tour de Folgensbourg V = 220m3 et 1 réservoir V = 300 m3 à Wentzwiller
  - 1 Réservoir de Hagenthal – 2 cuves V = 800m3
  - 1 Réservoir de Liebenswiller (2 cuves) V = 220 m3
  - 1 Réservoir de Neuwiller V = 300 m3
  - 1 Réservoir de Ranspach-Le-Haut (2 cuves) V = 400 m3
  - 3 Réservoirs de Leymen « Bourg » V = 150 m3 et V = 300 m3 + Heiligenbrunn V= 60 m3
- Stations de surpression : 7 y compris 2 bâches de reprise à Wentzwiller et 1 bâche de reprise à Neuwiller V = 20 m3
- Réseaux d'adduction : 4,9 km

Le contrat inclut notamment :

- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages d'alimentation en eau potable mis à disposition par la Collectivité ;
- La réalisation des travaux définis par le contrat ;
- Les relations avec les usagers du service ;
- Le droit de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu, sur le secteur de Saint-Louis.

Le contrat confère au Délégataire le droit exclusif d'assurer la gestion du service dans le périmètre concédé.

À titre indicatif, les chiffres caractéristiques du service (exercice 2022) sont les suivants :

- Périmètre Saint-Louis, Huningue et environs :
  - Nombre d'abonnés : 11 847
  - Volumes consommés autorisés = 3 555 363 m3 (hors Ventes En Gros)
- Périmètre ex- Communauté de Communes des Portes du Sundgau et du Pays de Sierentz :

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

- Volumes prélevés sur l''ensemble des ouvrages de production = 2 954 659 m3

Les volumes vendus aux autres services sont :

- CC Sundgau (Ex CC Ill et Gerbach)
- SLA (Commune de Wentzwiller en régie)
- SLA (Ex SIAEP Michelbach-Attenschwiller en régie)
- Commune de Neuwiller

Les règles procédurales, mises en œuvre par la Collectivité, sont celles prévues par les articles L.3120-1 et R.3126-1 à R3126-14 du Code de la commande publique et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT.

Il s'agit d'une procédure de type ouvert, qui implique que le dossier de consultation soit mis à la disposition des candidats dès la publication de l'avis d'appel public à la concurrence. Les offres ont ainsi été remises concomitamment aux candidatures.

C'est dans ce contexte qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 02 mai 2024 et publié dans le « JOUE » le 03 mai 2024, « BOAMP » le 03 mai 2024 et « MONITEUR des TP » le 10 mai 2024. La date limite de remise des plis (candidatures et offres) a été fixée au 31 octobre 2024 à 12h00.

La date de remise des plis (candidatures et offres) était fixée au 30 août 2024 à 12h00.

Une visite, facultative, des ouvrages était prévue les 21 et 22 mai 2024 par la Collectivité.

Les candidats ont formulé des questions dans les délais et conformément aux stipulations de l'article 4 du règlement de la consultation. SLA a répondu à ces questions dans ces mêmes conditions.
Dans le cadre des réponses aux questions posées par les candidats, il a été accordé un report de la date de remise des plis au 31 octobre 2024 à 12h00.

Trois (3) plis ont été reçus dans les délais et ouvert le 31 octobre 2024. Il s'agit des candidats suivants :

1. SUEZ Eau France
2. SAUR S.A.S
3. Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 19 décembre 2024 pour analyser les candidatures. Après analyse, il a été décidé d'admettre les trois candidatures reçues.

Suite à l'analyse des offres, et compte tenu de la qualité des offres transmises, la Commission de Délégation de Service Public a également recommandé d'entamer la phase de négociations avec les trois soumissionnaires.

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20250424-20250424p4-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

Les négociations ont été engagées par des échanges écrits et lors d'une première audition organisée les 13 et 14 janvier 2025. Une deuxième audition s'est ensuite tenue les 22 et 23 janvier 2025. Suite à ces deux auditions, les négociations se sont poursuivies avec la réception d'une offre améliorée le 17 février 2025 et d'une troisième audition organisée les 24 et 25 février 2025.

Suite à cette troisième audition, les soumissionnaires ont été informés des modalités de clôture des négociations et avaient jusqu'au 12 mars 2025 à 12h00 pour remettre leur offre finale. Les soumissionnaires ont remis leur offre finale dans les délais et suivant les modalités attendues.

Au vu des dispositions des articles L1411-5 et L1411-7 du CGCT, sur la base du rapport ci-joint, il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix du concessionnaire du service public de l'eau potable et sur le contrat à conclure avec celui-ci, conformément à la loi.

Aux termes de l'article L. 3124-5 du Code de la commande publique : « Le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base de plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du contrat de concession ou à ses conditions d'exécution. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, l'autorité concédante se fonde également sur la qualité du service rendu aux usagers. »

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le choix de la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme concessionnaire du service public de l'eau potable sur le périmètre de Saint-Louis Agglomération pour une durée de 12 ans (période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2037), tel que proposé dans le rapport transmis le 8 avril 2025 ;
- d'approuver le contrat ci-joint de concession du service public de l'eau potable et ses annexes, tels que négociés avec Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux sur la base de son offre ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à conclure et à signer ce contrat de concession, avec ses annexes :
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 63 voix pour et 2 abstentions ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION